

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 Mai 2015

L'an deux mil quinze le dix-neuf du mois de Mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Daniel FUSIL, Yves TOUCHAIN, Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Patrick COCHON, Jean-Louis FRANCHET, Sandra GAUTHIER, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, André VANNEAU

Absents excusés : Mme Marine RABIER ayant donné procuration à Mme Evelyne FOUCHER.
M. TOUTAIN ayant donné procuration à M. Yves TOUCHAIN

Secrétaire de séance : M. Patrick COCHON

1. Rythmes scolaires : reconduction de l'expérimentation Hamon rentrée scolaire 2015

Après avoir pris connaissance du bilan des TAP (Temps d'Activité Périscolaires) écoulés sur l'année scolaire qui s'avère satisfaisant malgré les difficultés rencontrées (organisation coût, fatigue des enfants), le conseil municipal décide de :

- reconduire l'organisation actuelle - temps regroupé le vendredi après-midi –
- proposer plus d'activités sportives pour le bien-être des enfants
- maintenir le tarif de la participation financière fixé par délibération du 1 juillet 2014

2. Décisions modificatives

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Décide des modifications budgétaires suivantes :

- Budget Eau :

673 : titres annulés sur exercices précédents	+ 1 000 €
022 : dépenses imprévues	- 1 000 €

- Budget Assainissement

673 : titres annulés sur exercices précédents	+ 1 000 €
022 : dépenses imprévues	- 1 000 €
2156 : matériel d'exploitation :	+ 5 000 €
2313 : construction	- 5 000 €

- Budget intervention économique

673 : titres annulés sur exercices précédents	+ 3 603 €
002 :	- 3 603 €

3. Transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes – modification des statuts

Après avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation en matière d'urbanisme (loi NOTRE), et notamment l'intérêt d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, le conseil municipal a décidé d'approuver le transfert de la compétence communale en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) à la Communauté de communes de la Sologne des étangs et a approuvé, en conséquence, la modification de l'article des statuts de l'EPCI.

4. Remboursement de frais de déplacement aux élus

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le remboursement de la somme de 59.20 € à Mme FOUCHER qui a supporté les frais de déplacement à Paris pour une rencontre avec le groupe Pierre & Vacances.

5. Détermination du loyer de « l'Atelier Relais »

Le bail de « l'atelier relais » (Zone artisanale des Maupas) étant arrivé à échéance, le conseil municipal, a fixé le montant du loyer à 410 € HT hors taxe par mois à compter du 1^{er} juin 2015

6. Création d'une bibliothèque – Maîtrise d'œuvre – demande de subvention auprès de la DRAC

Monsieur le Maire a rappelé le projet de création d'une bibliothèque dans les anciens locaux scolaires et fait part des accords de subvention reçus à ce jour :

- Conseil Général :	30 000 €
- Crédits parlementaires :	10 000 €

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal a décidé de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC

7. **Projet micro-crèche – détermination du montant du loyer**

Mesdames CIZEAU et CLAUZEL ont présenté à l'assemblée l'avancée du projet de micro crèche :

- ✓ La société a été créée et immatriculée au registre du Commerce : « Les Coccinelles de Sologne » ; un extrait Kbis a été adressé à la mairie
- ✓ Une réunion avec les partenaires PMI/CAF/ Communes a été organisée courant Mai
- ✓ Le dossier a été présenté à la CAF et sera examiné en commission courant juin
- ✓ Le dossier « *demande d'autorisation d'aménager et modifier un bâtiment recevant du Public* » peut être déposé dès accord de la commune pour effectuer les travaux
- ✓ L'agrément de la PMI ne pourra être attribué qu'à la réception et conformité des travaux

Puis se sont retirées pour délibération du conseil municipal

Votants : 13 dont 2 procurations Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

1. A fixé le montant du loyer mensuel à 300 € HT (360 € TTC)
2. A précisé que les loyers seraient perçus à compter du commencement réel de l'activité (estimé au 1^{er} janvier 2016)
3. A autorisé la SARL « Les Coccinelles de Sologne » à :
 - ✓ déposer un dossier « *demande d'autorisation d'aménager et modifier un bâtiment recevant du Public cerfa n°13824*03*
 - ✓ effectuer les travaux nécessaires à l'activité dès l'accord de l'autorisation précitée et signature du bail commercial

Informations diverses :

- **Comice agricole les 27/28 juin** : 3 stands ont été retenus pour présenter la commune. Les associations, commerçants et artisans seront conviés à une réunion d'information ; un appel aux bénévoles sera lancé
- **Biennale de Sologne du 1^{er} juillet au 20 septembre** (vernissage le 26 juin à 19 h)
- **Fête républicaine le 11 Juillet**
- **Pique-nique le 5 septembre** organisé par le Conseil municipal
- **Maison du Cerf à Villeny** : Maison à thème en difficulté, 1 animateur a été recruté pour promouvoir et dynamiser le site, la Communauté de Communes apporte une aide financière.

Séance levée à 21 H 30